

*Un projet de réforme qui met en colère les citoyens qu'ils soient concernés directement ou tout simplement solidaires*

Depuis le début de son mandat, réformer le système des retraites est un projet qui tient à cœur à Emmanuel Macron, quant à l'âge légal de départ, il s'exprime ainsi lors de la conférence de presse à l'issue du Grand débat national en avril 2019 : « *Est-ce qu'il faut reculer l'âge légal qui est aujourd'hui à 62 ans ? Je ne crois pas* » et il juge le report de l'âge « *hypocrite* » et contraire à ses engagements. Quelques extraits de son discours lors de cette conférence de presse :

*«Il y a le fameux sujet de l'âge légal. Faut-il reculer l'âge légal qui est aujourd'hui à 62 ans ? Je ne crois pas pour deux raisons :*

*La première est un peu directe, c'est que je me suis engagé à ne pas le faire. C'est mieux, sur un sujet aussi important, de faire ce qu'on a dit. Pourquoi ? Parce qu'on a dit, on laisse 62 ans comme âge légal pour faire une réforme beaucoup plus large, beaucoup plus profonde qui est de créer ce nouveau système par point, qui va permettre de la confiance, qui va permettre de corriger les vraies injustices du système que sont les régimes spéciaux, les avantages particuliers de telle ou telle catégorie qui sont parfois très couteux et qui sont aujourd'hui des vraies inégalités quand ce n'est plus justifié. Et ça c'est beaucoup plus profond, plus ambitieux et il ne faut pas le compromettre en bougeant l'âge légal».*

*La deuxième raison : « Aujourd'hui, quand on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. C'est ça la réalité de notre pays.*

*On doit travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps. C'est du bon sens. Quand je regarde notre pays aujourd'hui, par rapport à il y a 40 ans, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter et l'âge d'entrée sur le marché du travail n'a cessé de reculer parce qu'on fait plus d'études. Et donc, c'est sûr qu'on va avoir de plus en plus de mal à financer notre système si on travaille de moins en moins longtemps, mais qu'on vit de plus en plus longtemps hors du travail».*

Et il conclut ainsi :

*« On va vous dire qu'il faut maintenant aller à 64 ans. Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent les emplois "c'est plus bon pour vous". C'est ça la réalité, c'est le combat qu'on mène, on doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens "mes bons amis, travaillez plus longtemps !". C'est le délai légal, ça serait "hypocrite". J'invite les gens qui, de manière simpliste, disent "c'est ça la solution", d'abord à regarder notre société. On doit gagner la bataille du plein emploi»*

Dès octobre 2018, la ministre du travail Muriel Pénicaud affirmait : « *Le président de la République a dit qu'il ne changerait pas l'âge légal de départ à la retraite.* »

Le Premier ministre Édouard Philippe confirme aussi l'engagement présidentiel à l'Assemblée nationale en juin 2019. « *Nous maintiendrons la possibilité d'un départ à 62 ans en ne bougeant pas l'âge légal* ».

Cet engagement est repris «également par Aurore Bergé en décembre 2019 : « *Tous les Français, s'ils le souhaitent, pourront continuer à partir à l'âge légal qui sera de 62 ans. C'est l'engagement que nous avons pris pendant la campagne et ce sera maintenu : c'est 62 ans* ».

Ce premier quinquennat, c'était aussi celui du projet de réforme du système de retraite par points. Il entraîne de nombreuses manifestations, mais la pandémie l'enterre.

Lors du second quinquennat, la situation sur le front de l'emploi n'est plus la même. Il deviendrait donc possible de reculer l'âge légal de départ à la retraite. Aussi, Emmanuel Macron déclare le 14 juillet 2022 : « *Ce sur quoi je me suis engagé dans ma campagne présidentielle, c'est de dire : on doit progressivement décaler l'âge de départ légal jusqu'à 65 ans.* »

Pourtant, selon le COR (Conseil d'orientation des retraites), le système de retraite devrait enregistrer un excédent en 2022, dans la continuité de l'année 2021 (+ 900 millions d'euros) et pour les années suivantes, il y aurait juste un léger déficit du système de retraite.

Ce qui n'empêche pas Élisabeth Borne de déclarer début janvier : « *65 ans, ce n'est pas un totem* » et quelques jours plus tard, le 10 janvier 2023, de présenter les choix du gouvernement : l'âge de départ légal sera repoussé à 64 ans et il faudra 43 ans d'annuité pour une retraite à taux plein à partir de 2027.

Mais ce n'est peut-être pas fini...

**Elles sont donc vite oubliées les années où le président et son gouvernement s'engageaient à ne pas toucher à l'âge de départ à la retraite.**

**En attendant, nous serons dans la rue le 19 janvier 2023 que l'on soit concerné ou tout simplement solidaire !**

